

Le Président,

- Vu le code de l'éducation, notamment son article L952-6-1 ;
- Vu le décret n°84-431 du 6 juin 1984 modifié fixant les dispositions statutaires communes applicables aux enseignants-chercheurs et portant statut particulier du corps des professeurs des universités et du corps de maître de conférences ;
- Vu la délibération du conseil académique en formation restreinte (séance du 22 mars 2017) ;

ARRETE

Article premier : Le comité de sélection pour l'emploi de professeur des universités n° 31PR0195 (4395) – profil : Chimie, est constitué ainsi qu'il suit :

Membres internes

Didier DEVILLIERS, Professeur des universités (Président)

Sophie CRIBIER, Professeur des universités

Dominique HOURDET, Professeur des universités

Maguy JABER, Professeur des universités

Marie JARDAT, Professeur des universités

Jean-François LAMBERT, Professeur des universités

Abhay SHUKLA, Professeur des universités

Serge THORIMBERT, Professeur des universités

Membres externes

Elodie ANXOLABEHERE-MALLART,
Directrice de recherche

Christophe DARCEL, Professeur des universités

Clotilde FERROUD, Directrice de recherche

Jean-Pierre MAHY, Professeur des universités

Anne MILET, Professeur des universités

Thierry TOUPANCE, Professeur des universités

Patrice WOISEL, Professeur des universités

Anne ZEHNACKER, Directrice de recherche

Article 2 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 22 mars 2017

Pour le Président de l'Université P. et M. Curie
Et par délégation
Le Vice-Président Parcours professionnels
et carrières

Jean CHAMBAZ

Jacques MALENFANT

